

- 12- Autres sujets : - Demande d'avance de fonds – Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- District d'optimisation – Mise à jour du plan d'affaires
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

2024-07-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2024

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 11 juin 2024 tel que rédigé.

2024-07-158

CORRESPONDANCE

Le maire demande à la directrice générale d'informer les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juin 2024.

2024-07-159

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2024 ;

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juin 2024.

2024-07-160

RECOMMANDATIONS DU CCU POUR DÉROGATION MINEURE – 9340-5116 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la superficie actuelle de l'entrepôt située sur le terrain du 9340-5116 Québec Inc., soit au 98, route 132, est de 178.8 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit entrepôt désire agrandir le bâtiment de 128 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé autorise un agrandissement d'au maximum 40 % de la superficie totale actuelle, soit 72 m² ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a aucun effet sur la jouissance du droit de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure au propriétaire du 98, route 132 pour l'agrandissement de l'entrepôt situé sur ce terrain ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Dorine L. Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure du 9340-5116 Québec Inc.

2024-07-161 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-385 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2024-385 concernant la division du territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en six (6) districts électoraux a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024 ;

ATTENDU QU'aucune électrice ou électeur ne s'est opposé au projet de règlement numéro 2024-385 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux suite à l'avis public émis le 15 avril 2024 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2024-385 concernant la division du territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé en six (6) districts électoraux.

2024-07-162 **CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les plans produits par l'architecte paysager concernant l'aménagement de la halte municipale ont été présentés au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au Fonds d'Aide aux Organismes (FAO) de 100 000 \$ de la MRC Rocher-Percé a été acceptée ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal priorise les améliorations et travaux suivants, le tout respectant l'enveloppe budgétaire de ladite subvention :

1. Acquisition et installation de caméras de surveillance
2. Acquisition d'un serveur informatique
3. Construction d'un nouvel escalier et démolition de l'ancien
4. Réparations afin de sécuriser la halte
5. Construction d'une scène extérieure

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale pour la gestion et la coordination des travaux de réfection de la halte municipale.

2024-07-163

DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DU RÔLE 2025-2026-2027 – SERVITECH

CONSIDÉRANT la demande d'extension pour le dépôt du nouveau rôle équilibré effectué par Servitech jusqu'au plus tard le 1^{er} novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (article 71) stipule « L'organisme municipal responsable de l'évaluation [en l'occurrence la MRC] peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre »

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le report du dépôt du nouveau rôle équilibré de la municipalité à la date maximale du 1^{er} novembre 2024.

2024-07-164

LETTRE D'APPUI – SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer le projet de la Société du Chemin de fer de la Gaspésie de mettre en service un train touristique dans le corridor Rimouski-Gaspé ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le maire à signer ladite lettre d'appui et de la faire parvenir à la direction de la Société du Chemin de fer de la Gaspésie.

2024-07-165

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – DÉFI ALZHEIMER

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise une contribution financière de 500 \$ au Défi Alzheimer.

2024-07-166

DEMANDE D'AVANCE DE FONDS – CORPORATION ÉCONOMIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a besoin de fonds pour assurer un fonds de roulement dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2024 ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une avance de 5 500 \$ à la Corporation économique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Le remboursement de cette somme se fera dès la réception de la subvention.

2024-07-167

DISTRICT D'OPTIMISATION – MISE À JOUR DU PLAN D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'affaires, en incluant le coût des infrastructures d'approvisionnement en eau salée, serait nécessaire afin de soumettre au gouvernement du Québec une estimation plus précise du coût du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'affaires est estimée à une dizaine d'heures de travail par la firme Lelièvre Conseils, soit environ 1 500 \$;

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater la firme Lelièvre Conseils pour mettre à jour le plan d'affaires du projet de parc bioalimentaire marin du district d'optimisation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2024-07-168

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 55 heures.

Roberto Blondin, maire

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »